



## Création d'un périmètre délimité des abords (PDA)

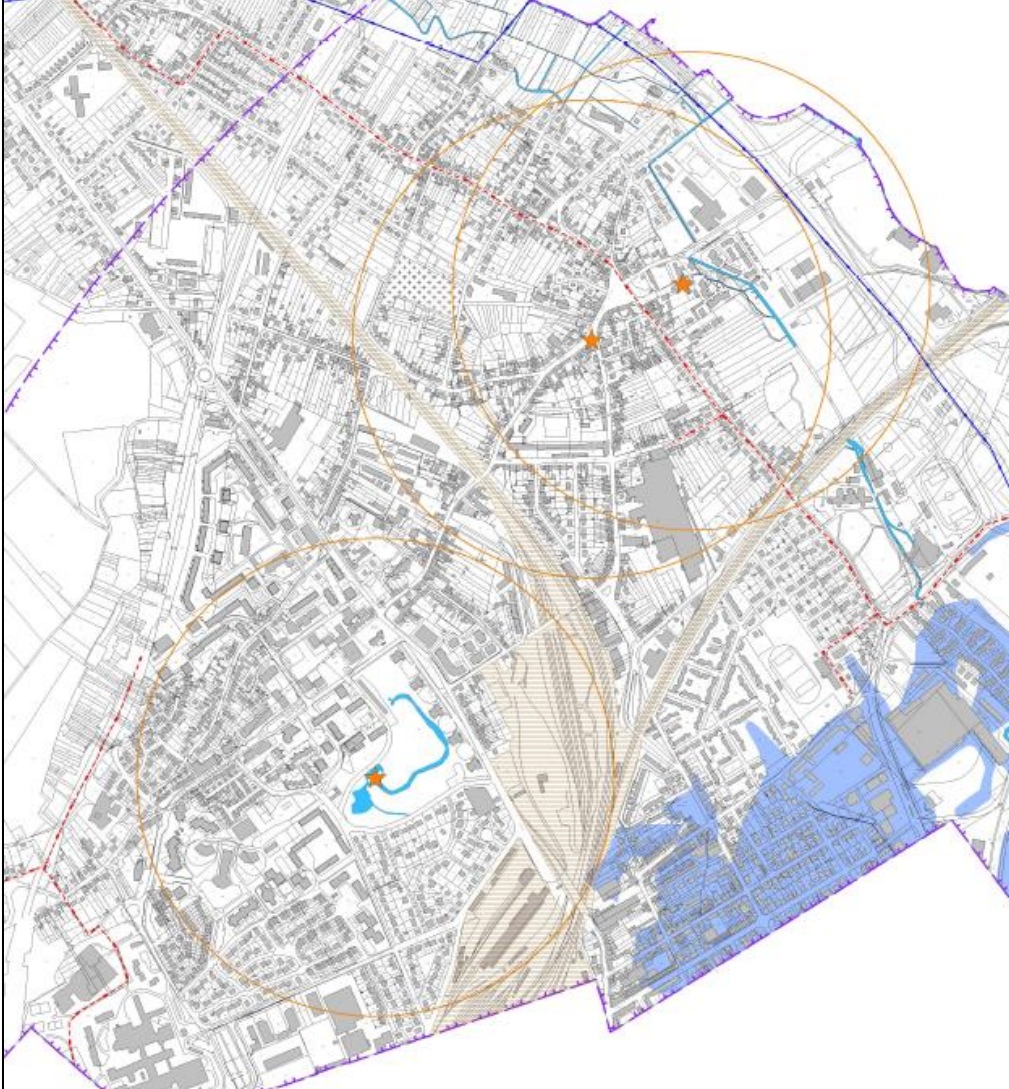


R.C.S. MEAUX B 422 055 541  
Adresse : 23, rue Alfred Nobel – 77420 Champs sur Marne  
● ☎ 01.64.61.86.24 ● Email : [contact@ingespaces.fr](mailto:contact@ingespaces.fr)



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>I- Contexte juridique</b>	<b>5</b>
<b>II- Description des monuments historiques protégés et description de leurs abords</b>	<b>6</b>
<b>III- Justification du périmètre retenu et objectifs</b>	<b>37</b>



## Préambule

La Ville de Nogent sur Oise accueille sur son territoire trois monuments historiques : la croix des Vierges, l'Eglise Sainte Maure et Sainte Brigide et la façade de l'ancien château de Sarcus.

Ces trois monuments induisaient des périmètres de protection de 500 mètres, que l'on peut voir sur le plan de servitudes ci-dessous.

*Extrait du plan des servitudes d'utilité publique – PLU de Nogent sur Oise*

La Municipalité, en lien avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise a souhaité remplacer ces périmètres de 500 m par un « périmètre des Abords » (PDA). Ce Périmètre Délimité des Abords a pour objectif principal de limiter les servitudes de protection aux espaces naturels et bâtis qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. En effet, la conservation et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité des travaux réalisés dans son environnement architectural, urbain et paysager.

Le nouveau périmètre a donc été défini en cohérence avec les enjeux de conservation et de mise en valeur des monuments de Nogent-sur-Oise d'un point de vue urbain et paysager.

## I- Contexte juridique

L'article L. 621-31 du code du patrimoine prévoit la possibilité de créer des périmètres délimités des abords (PDA) sur proposition de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU).

L'article L. 621-30 du code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux « immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ».

La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager.

Il est recommandé que le périmètre suive les limites physiques, lisibles dans le paysage, voire à défaut les limites parcellaires. Il convient d'éviter que la gestion du futur périmètre délimité des abords ne soit pas complexifiée par un doute quant à la limite exacte du périmètre.

L'article L. 621-30 prévoit également la possibilité de créer un périmètre délimité des abords commun à plusieurs monuments historiques. Un tel périmètre commun peut même être envisagé pour les abords de plusieurs monuments historiques n'ayant pas de rapport entre eux (par exemple un immeuble du XXe siècle et un château médiéval).

La limite du périmètre délimité des abords permet alors de regrouper les périmètres des abords de plusieurs monuments historiques qui auraient pu être institués séparément, à condition que le périmètre délimité des abords commun constitue une entité territoriale d'un seul tenant.

## II- Description des monuments historiques protégés et description de leurs abords

### 1) Historique du développement de la Ville

#### Sources :

*Nogent sur Oise, du village d'autrefois à la ville d'aujourd'hui, 1994*

*Remonter le temps - IGN.fr, Géoportail, Rapport de présentation du PLU approuvé*

*« Église Sainte-Maure-et-Sainte-Brigide », notice n° PA00114782, base Mérimée, ministère français de la Culture.*

*« Croix des Vierges », notice n° PA00114781, base Mérimée, ministère français de la Culture.*

#### a) Des origines au XIXe siècle

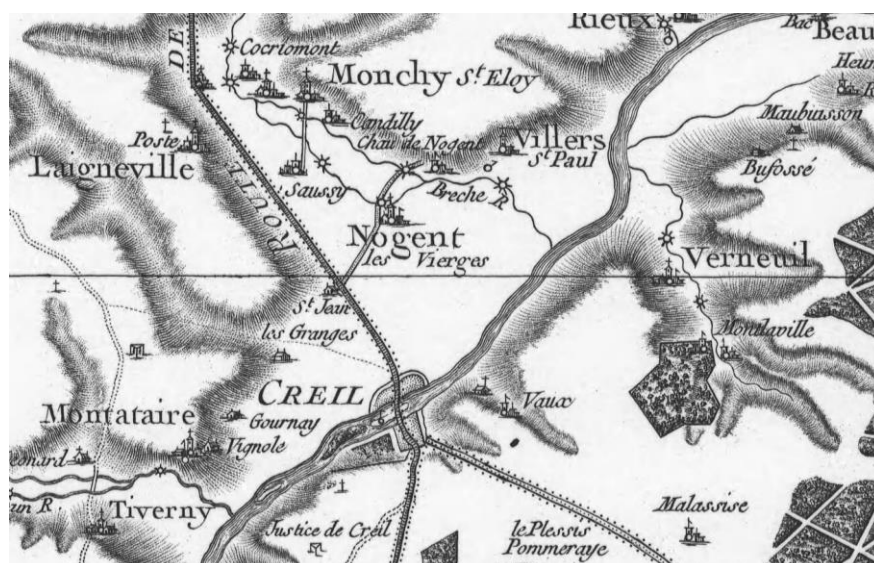
L'occupation du sol de la Ville remonterait à la Préhistoire, thèse fondée sur la présence d'une grotte sépulcrale dite du « Retiro » située dans la propriété du château des Rochers.

Le nom de la commune provient du latin "Novigentum" qui signifie "domaine nouvellement créé".

A l'époque gallo-romaine, le territoire de Nogent était traversé par la voie romaine allant de Senlis à Beauvais. Elle arrivait de Senlis par Malassise, descendait du plateau de l'Oise et traversait l'Oise par un pont au niveau de la rue de Beauvoisis. De là, elle rejoignait en ligne droite le carrefour des Trois Rois puis remontait au Nord sur le plateau à proximité du Château des Rochers avant de prendre la direction de l'Eglise de Laigneville.

Peu à peu la route romaine a été délaissée, le territoire de Nogent a cessé alors d'être un lieu de passage et ce jusqu'à la construction de la route royale n°16 de Paris à Dunkerque au 17ème siècle.

Au Moyen Age, le territoire de Nogent appartenait à la Châtellenie de Creil, qui faisait partie du Comté de Clermont. Il était divisé en plusieurs fiefs que se partageaient de nombreux propriétaires, civils et religieux : Mortefontaine, Nogent les Vierges, les Granges, Bouleux. Ces noms sont restés dans la toponymie du territoire communal.



Extrait de la carte de Cassini – Feuille de Beauvais - 1740 (source IGN.fr)

Les habitants se groupèrent d'abord autour de l'Eglise formant le hameau de Royaumont. Au Nord de ce hameau, se développèrent deux autres hameaux : le hameau de Bouleux et le hameau de Saulcy. A l'Ouest, se constitua un grand domaine agricole : les Granges.

Le village se développa ensuite le long du chemin allant de Pont-Sainte-Maxence à Saint-Leu-D'esserent. Nogent conservera cet aspect de village rue jusqu'à la fin du 19ème siècle. La plupart des chemins qui desservaient les domaines agricoles et les cavées conservent aujourd'hui le même tracé.

b) XIXème siècle et première partie du XXème siècle

A partir du milieu du XIXème siècle, la commune se développe avec l'arrivée du chemin de fer, la création du dépôt et l'installation des premières industries dans le bassin creillois, dont la fabrique des pompes Burton en 1884, les fonderies Montupet en 1894, les fonderies Lafeuille en 1908, et les manufactures de verre d'optique Bouyer et Cie en 1904.

Ces industries entraînent l'arrivée d'une population nouvelle constituée d'ouvriers et de cheminots.

Entre 1920 et 1925, un nouveau quartier se développe à l'Est de la voie ferrée avec la Cité des Cheminots (quartier Carnot). Une grande partie de cette cité a aujourd'hui disparu avec la réalisation d'une opération de près de 200 maisons individuelles. Une petite partie de cette cité a été réhabilitée au cours des années 80.

Le Château des Rochers, construit par un industriel, date également de cette époque. Ainsi au cours du XIXème siècle, le nombre de foyers a quadruplé passant de 150 à 600 logements environ. La population progresse ainsi de plus de 3000 habitants passant de 500 habitants en 1800 à 3545 en 1901. Cette croissance s'accélère au cours de la première moitié du XXème siècle, pour atteindre 6458 habitants en 1946 (+ 3000 habitants en 45 ans).

**Evolution de la population entre 1793 et 1946**

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
435	503	612	631	728	737	714	830	892

1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
1 003	1 068	1 286	1 407	1 571	1 850	2 169	2 627	3 076	3 545

1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946
4 178	4 841	5 556	5 851	6 417	6 416	6 458

Source : Ldh/EHESS/Cassini

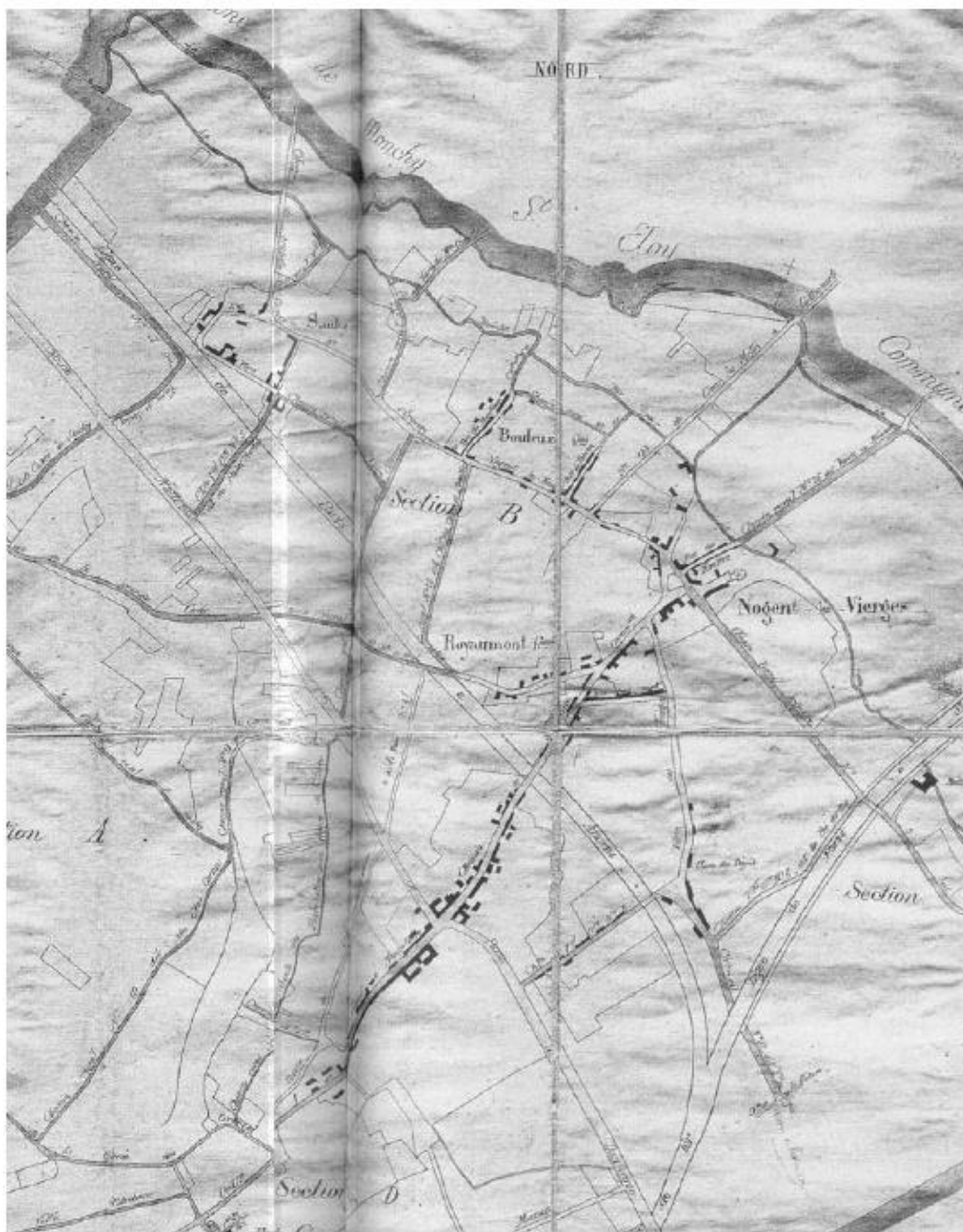


Carte de l'Etat-Major (1818-1824)- Source : IGN.fr



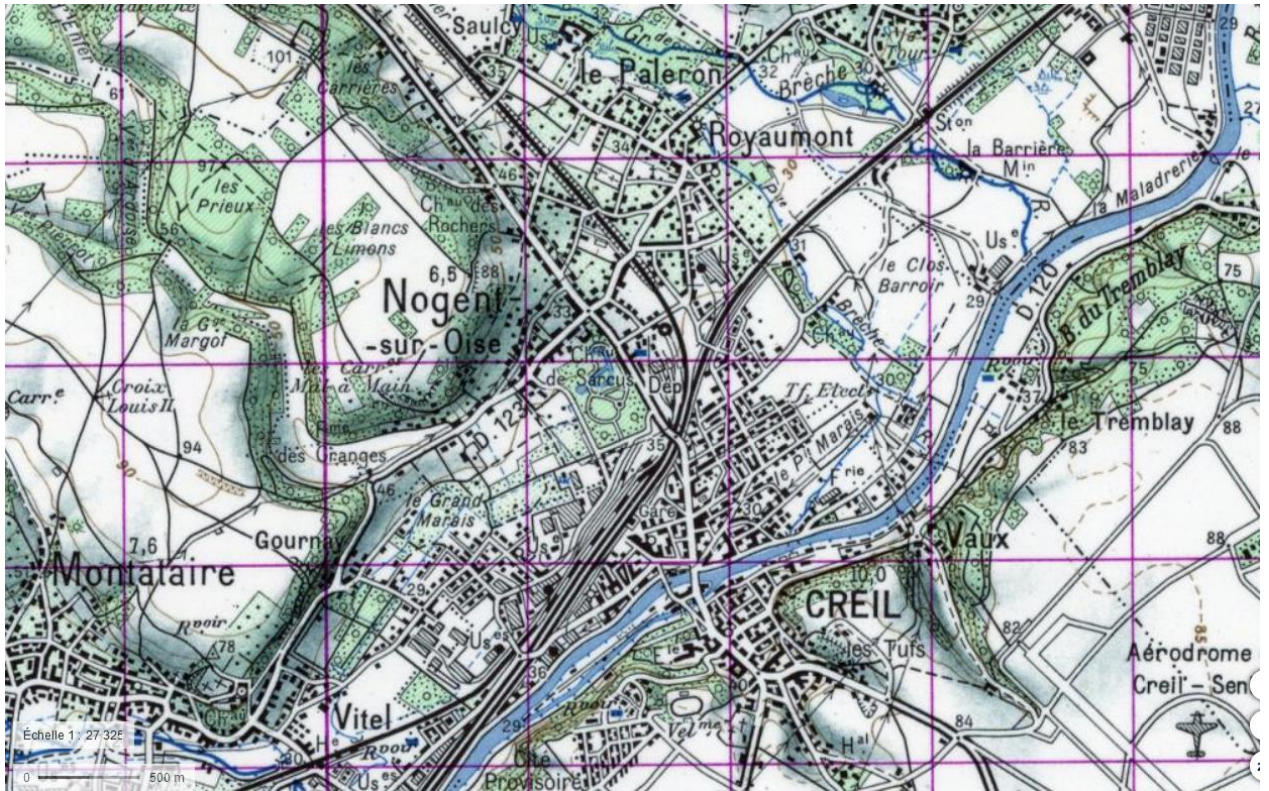


## Extrait d'un plan de 1894



Source : Nogent sur Oise, du village d'autrefois à la ville d'aujourd'hui, 1994

D'après la carte d'Etat-major et le plan ci-dessus, on observe que la commune de « Nogent les Vierges » était au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle un village-rue situé aux abords de l'actuelle rue du Général De Gaulle. Au Nord du territoire se trouvent également quelques hameaux agricoles, « Saussy », « Petit Bouleux », « le Patron », et « Royaumont ». On observe également la présence d'une tannerie à l'Est.



Carte IGN 1950 – (source : Géoportail)

La première partie du XX<sup>ème</sup> siècle voit le développement de faubourgs et de quartiers ouvriers, notamment aux abords de la voie ferrée. On y observe également le développement de locaux d'activités

c) De la 2<sup>e</sup> partie du XX<sup>ème</sup> siècle à nos jours

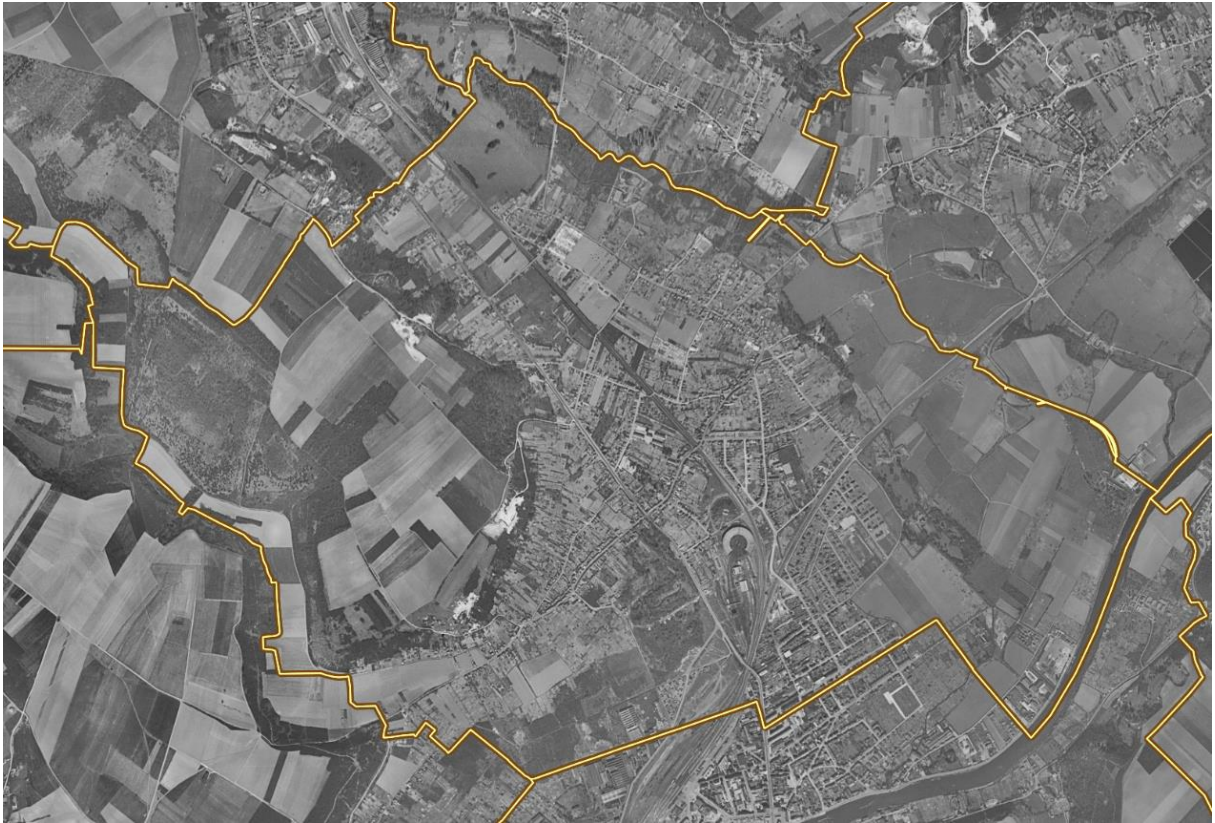
Depuis la 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, la Ville s'accroît fortement : la population passe de 6458 en 1946 à 20780 en 2019. La croissance la plus forte s'établit au cours des années 1960 à 1990.

1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
6 458	7 718	8 808	11 506	15 680	16 980	19 537	19 151	19 257

2011	2016	2019
18 996	19 595	20 780

Source : INSEE

Après la seconde guerre mondiale, les premiers immeubles collectifs sont en effet construits par plusieurs bailleurs : l'OPAC, la SNCF et l'Armée de l'Air. Quelques opérations privées sont réalisées sous forme d'immeubles collectifs en accession à la propriété et sous forme de petits pavillons individuels.



Source : Géoportail – Photographies aériennes 1950-1965

En 1960, Nogent-sur-Oise a encore l'aspect d'un gros bourg, mais à l'Est de la route nationale, la Ville a perdu son caractère rural. L'urbanisation s'opère par densification sur des dents creuses le long des axes existants. De nombreuses maisons neuves sont construites sur les terrains libres entre les constructions.

À l'Ouest, le bâti ancien a laissé place à une vaste opération de construction sous forme d'immeubles collectifs et de maisons individuelles : la ZUP de l'Obier, créée en 1960 par un arrêté ministériel. Prévue sur une surface de 25 hectares, ce programme de construction s'étend sur 58 hectares dont la dernière phase a été réalisée sous forme d'une zone d'aménagement concertée sur le secteur « les Granges ». Cette opération va contribuer fortement à faire croître la population qui passera de moins de 10 000 dans les années 60 à près de 16 000 habitants en 1975, avec la création de 3 200 logements et de nombreux équipements publics et commerciaux.

Les grandes étapes suivantes de la croissance urbaine sont marquées par la réalisation de « La Commanderie », aujourd'hui les Rochers, avec 500 logements, et d'une grande opération de maisons individuelles, sur les communes de Montataire et de Nogent, sur le secteur « Fonds de Nogent », où près de 200 logements individuels seront construits sur la commune entre 1970 et 1985.

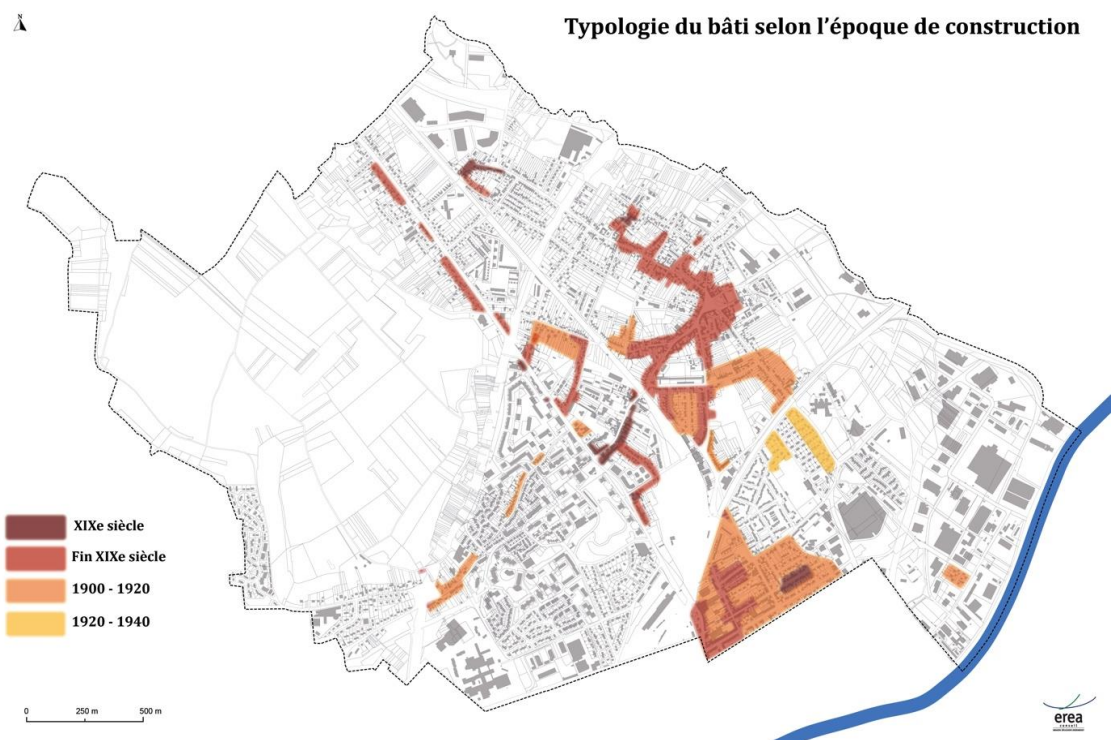
Dans les années 80, quelques opérations, mais de moindre envergure, voient le jour : la Tannerie avec 70 pavillons sur l'emplacement de l'ancien château Demagnez qui a été détruit compte tenu de son mauvais état, et la Papeterie avec 33 pavillons, rue Marcel Deneux.

Après les grandes périodes de développement de la commune dans les années 1960 à 1990, les années 2000 et la période actuelle sont caractérisées par des politiques de renouvellement urbain, notamment au travers des projets ANRU/PRU sur les quartiers Obier-Granges et Gournay-les-Usines, la reconversion d'anciennes friches d'activités comme l'opération sur le site Montupet ou encore le projet « Gare Cœur d'Agglo » (sur Creil et Nogent-sur-Oise).



Source : rapport de présentation du PLU - Géoportail – Photographie aérienne 2019

Depuis le début des années 2000, on observe néanmoins la poursuite du phénomène de consommation d’espaces agricoles, naturels et forestiers. Ainsi, on peut estimer cette consommation à une dizaine d’hectares environ en grande partie suite à la création du domaine d’activités de Saulcy au Nord de la commune. La quasi-totalité de ces dix hectares ont été consommés avant 2013.



Source : rapport de présentation du PLU approuvé en 2019

## 2) Présentation des monuments historiques de Nogent sur Oise

### a) Église Sainte-Maure-et-Sainte-Brigide



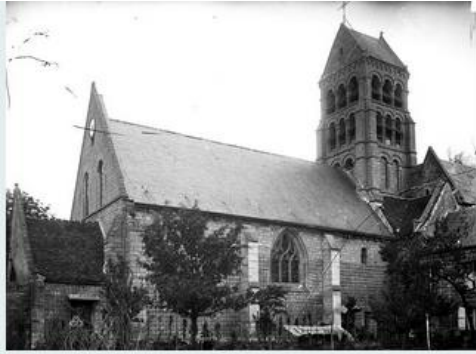
L'église Sainte-Maure-et-Sainte-Brigide a été classée monument historique en 1846, soit six ans après la publication de la première liste des Monuments historiques. Elle est localisée au quartier ancien dit Royaumeont, place de l'Église, à côté de la place de la République.

Ses patronnes sont deux vierges écossaises assassinées à Balagny-sur-Thérain à la fin du Ve siècle.

La reine Bathilde fit transporter leurs reliques de Balagny vers Nogent vers le milieu du VIIe siècle. Même si l'église d'alors a disparu, ces reliques sont toujours conservées dans l'église actuelle. Elle est de style roman et date du XIe siècle, sauf le transept, du XIIe siècle, et le chœur, reconstruit au XIIIe siècle sous saint Louis dans le style gothique. La nef comporte trois travées et pas de bas-côtés, et est éclairée par des petites baies plein cintre, dont certaines avaient été agrandies à l'époque flamboyante, mais ont été restituées dans leur état d'origine dès le XIXe siècle. Les fenêtres du pignon ont été déplacées vers le bas pour la tribune d'orgue ; leurs cintres d'origine restent visible au-dessus. La corniche présente des grands modillons d'un aspect barbare, grossièrement sculptés.

Le chœur est aussi large que le transept, largement saillant, et comporte donc trois travées, dont les toits individuels sont perpendiculaires à celui du transept, avec des pignons aigus. Les voûtes d'ogives du chœur et du transept sont semblables, sans clés de voûte. Les sept hautes fenêtres du chœur et du transept, en arc brisé, présentent un remplage de trois lancettes triflées, surmontées de trois rosaces quadrilobes. Les trois travées du transept communiquent entre elles par deux arcades plein cintre, alors que l'arcade entre la croisée du transept et le chœur est très aigüe. L'arc triomphal a été agrandi. Le chevet est plat, mais se prolonge par un petit espace voûté en cul-de-four. Le clocher passe pour être l'un des plus beaux clochers roman dans toute la vallée de l'Oise ; il s'élève au-dessus de la croisée du transept, est coiffé d'un toit en bâtière et se compose de trois étages. Le premier comporte deux baies géminées par face, qui sont bouchées jusqu'à la hauteur de l'arc plein cintre. Le second et troisième étage comportent trois baies par face.

Chacune est encadrée par deux colonnettes sur le niveau du second étage, alors que deux grosses colonnes séparent les trois baies par face sur le niveau du troisième étage. Ici, les contreforts des angles laissent la place à des colonnes engagées aux quatre angles de la tour. Les chapiteaux sont tous sculptés de motifs différents, et les archivoltes et corniches sont ornés d'un ou plusieurs rangs de billettes et de dents de scie.



#### Ensemble sud

© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-GP

« le clocher est sans doute l'un des plus beaux que l'art roman ait élevé sur les bords de l'Oise, composé de trois étages et d'un toit en bâtière » (Source : *Nogent-sur-Oise, du village d'autrefois à la ville d'aujourd'hui, œuvre collective, 1994*).

Photographie de Jean-Eugène Durand, (1845-1926)

source : *plateforme ouverte du patrimoine – ministère de la culture*

De plus, Nogent-sur-Oise compte douze sujets classés à titre d'objet, tous situés dans l'église Sainte-Maure et Sainte-Brigide. Il s'agit :

- de quatre clefs provenant du château démantelé de Sarcus qui ont été remployées pour orner le soubassement d'un autel de l'église paroissiale Sainte-Maure et Sainte-Brigide. Elles datent du 16<sup>ème</sup> siècle et ont été classées le 18 juillet 1984 ;
- d'un gisant provenant probablement de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais où le défunt aurait été enseveli en 1473. De son monument funéraire détruit à la Révolution, il ne subsiste que le gisant qui fut racheté en 1842 et déposé dans l'église Sainte-Maure et Sainte-Brigide. Il a été classé le 18 juillet 1984 ;
- d'une crédence datant du 4<sup>ème</sup> quart du 18<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée le 5 novembre 1912 ;
- d'une paire de châsses de Sainte-Maure et de Sainte-Brigide, en chêne taillé et doré, datant de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle ou du début du 18<sup>ème</sup> siècle. Elles ont été classées le 5 novembre 1912 ;
- d'une paire de statues de Sainte-Maure et de Saint-Brigide, en bois feuillu taillé, peint, et polychrome, datant du 4<sup>ème</sup> quart du 14<sup>ème</sup> siècle. Elles ont été classées le 5 novembre 1912 ;
- d'une suite de deux haut-relief, l'un de la Nativité de la Vierge et l'autre de la Mort de la Vierge, en calcaire taillé, peint et polychrome, datant de la 1<sup>ère</sup> moitié du 17<sup>ème</sup> siècle. Ils ont été classés en 1846 ;
- d'une cheminée, en calcaire taillé et poli, datant du 15<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une dalle funéraire à effigie gravée de Gilles d'Oignier et Jeanne de Duvy, en calcaire taillé et poli datant du 15<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une dalle funéraire à effigie gravée d'Adrien Fessart, en calcaire taillé et poli datant du second quart du 17<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une dalle funéraire d'un curé de Nogent-sur-Oise, en calcaire taillé et poli datant du second quart du 16<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'un monument funéraire de Jean Bandeau, en pierre taillée et polie datant du second quart du 17<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une verrière à personnages, ou vitrail, en verre translucide soufflé et peint, datant du 13<sup>ème</sup> et du 16<sup>ème</sup> siècle. Elle a été classée en 1846.

### b) La Croix des Vierges

La croix des Vierges a été inscrite monument historique par arrêté du 30 mai 1927 et se situe au carrefour rue du général Charles-de-Gaulle / rue Jean-de-La-Fontaine. Cette croix daterait du XIIe siècle et est dédiée à sainte Maure et sainte Brigide, tout comme l'église. Son élément le plus remarquable est le pinacle richement sculpté, qui supporte la croix proprement dite. Ce n'est qu'une petite et simple croix en fer forgé. Le pinacle représente sainte Maure à l'avant et sainte Brigide à l'arrière, en habit de pèlerin auréolé, entourées d'un décor de feuilles de houx. Devant le pinacle, un autel fait d'un grand bloc de pierre taillée servait lors des processions, qui avaient lieu le 15 août en l'honneur des vierges, jusqu'au début du XXe siècle. La Croix a été restaurée en 2006.



### c) La façade du Château de Sarcus

Classée Monument Historique le 16 Mai 1929, la façade provient du château initialement édifié à Sarcus, commune du canton de Granvilliers. Ce château avait été édifié en 1523 sous la direction du célèbre architecte Martin Chambiges, dans le style de la Renaissance. Suite à la démolition du château en 1835, la façade fut transportée à Nogent-sur-Oise puis reconstruite à l'identique en ornement d'une vaste demeure bourgeoise. Cette dernière a été occupée par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale puis laissée à l'abandon. En mauvais état, et parce qu'elle gênait la construction d'un centre commercial, la villa a été démolie en 1968.

La façade, seul élément protégé, a donc été déplacée une seconde fois, sous la direction d'un sculpteur, mais de quelques dizaines de mètres seulement. Depuis, elle se trouve sur une île au milieu d'un petit plan d'eau dans le parc Hébert, près de la rue Gambetta.



De style Renaissance, elle présente en son centre trois grandes arcades plein cintre, encadrées par quatre colonnettes surmontées de statuette, et pourvues d'un riche décor sculpté avec des motifs essentiellement végétaux. À droite et à gauche, deux tourelles carrées encadrent ces arcades, percées chacune d'une grande fenêtre à meneaux, elles aussi entourées d'ornements très élaborés. Cette façade est orientée vers le nord. Côté sud, les murs sont nus.



**Détail d'une arcade**

© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-GP



**Portique**

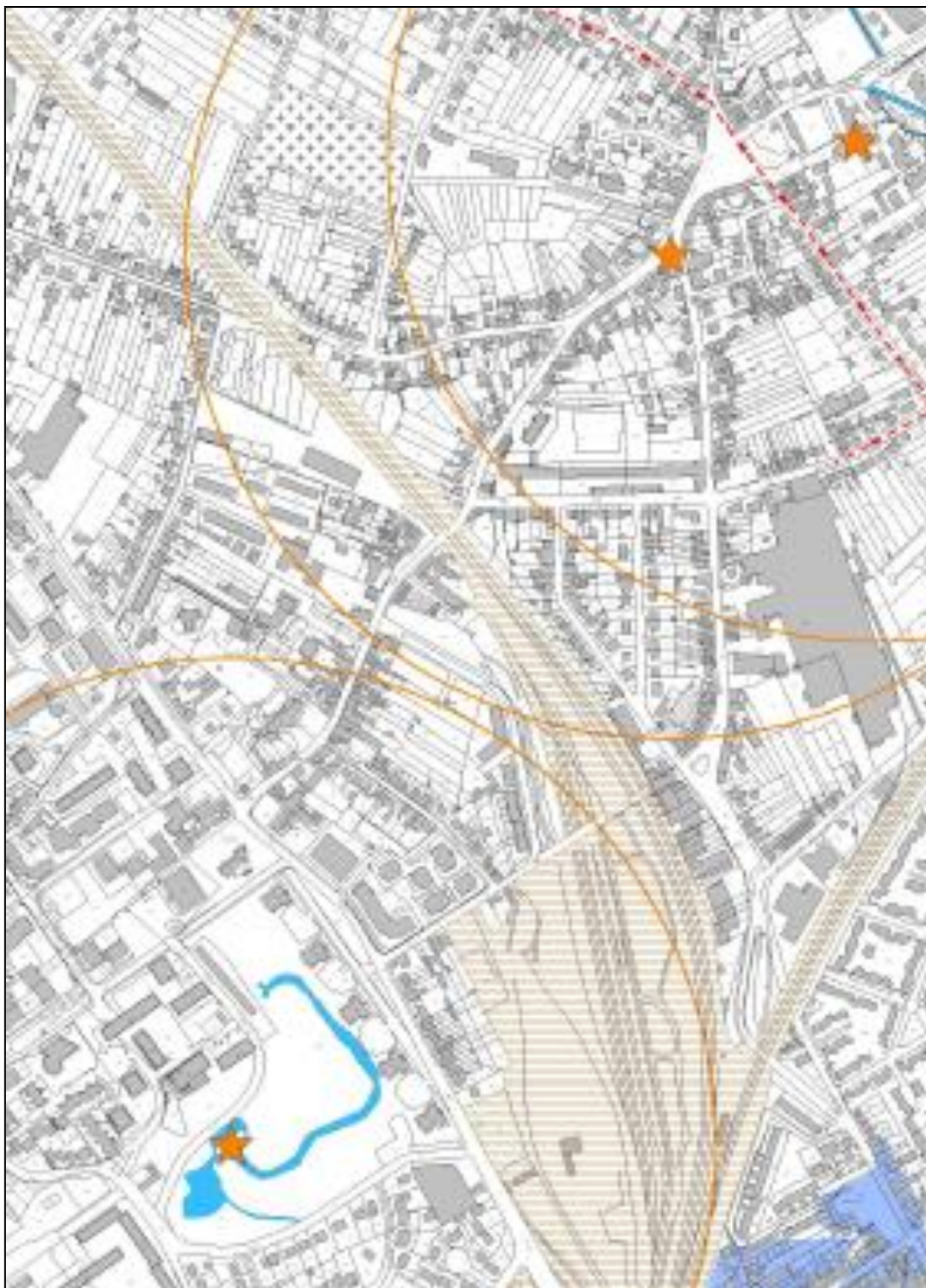
© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-GP

*Photographies de Martin-Sabon, Félix (1846-1933) – source : plateforme ouverte du patrimoine – ministère de la culture*

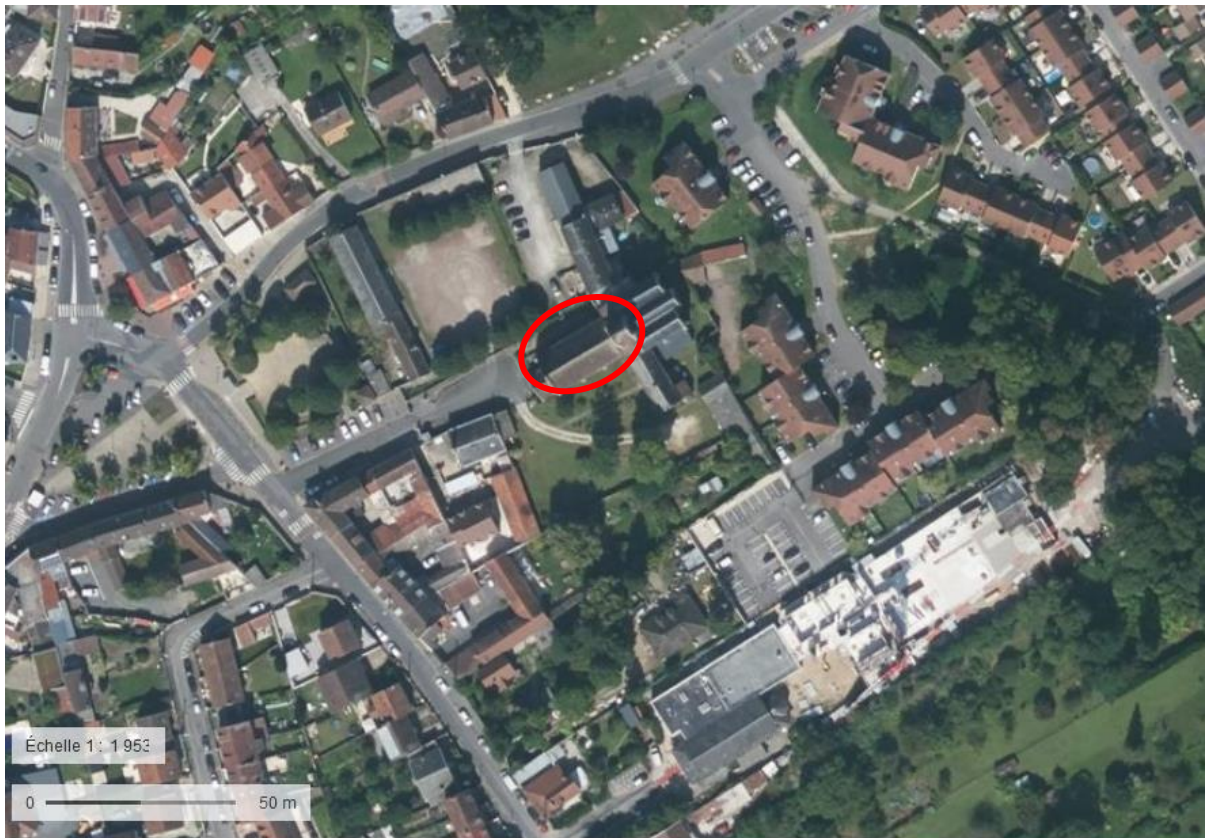


### 3) Morphologie urbaine des abords

Localisation des 3 monuments historiques



a) L'Église Sainte-Maure-et-Sainte-Brigide et la croix des vierges



Localisation de l'Église Sainte-Maure-et-Sainte-Brigide – source : géoportail



Localisation de la croix des vierges – source : géoportail

## Morphologie urbaine des abords de ces deux édifices



Ces édifices sont situés rue du Général de Gaulle et place de l'Église, au sein du centre ancien de la Ville.

### Les abords immédiats des monuments

L'église se situe au bout d'une allée, nommée place de l'église, bordée au Sud par du bâti ancien et au Nord par un petit square accueillant un monument aux morts.

La croix des vierges se situe sur un petit espace libre qui forme un triangle au carrefour de la rue du Général de Gaulle et de la rue Jean de la Fontaine. Elle est ceinturée de 4 arbres qui marquent fortement cet espace, mais qui masquent la croix. De ce fait, il y a peu de covisibilité vis-à-vis de ce monument.

### Le centre ancien

A plus large échelle, l'église et la croix sont ceinturées par du bâti ancien.

Ces constructions sont généralement implantées à l'alignement sur rue, de façon mitoyenne, formant un front bâti continu, avec jardins et dépendances à l'arrière. On retrouve également d'anciennes fermes, également présentes en alignement sur rue et repérables par la présence de portes cochères.

La composition générale se caractérise par une volumétrie simple, avec une hauteur de type R+1, avec parfois des combles aménagés lors de réhabilitations). Les toitures sont à deux pans, d'une pente de 45°.

Il s'agit le plus souvent d'habitations unifamiliales pouvant être divisées en petits logements et pouvant accueillir des commerces en rez-de-chaussée

La desserte de l'étage s'effectue par un escalier sur le côté de la boutique directement accessible depuis la rue, dans le cas d'une occupation du rez-de-chaussée par les commerces.

Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- façades en pierre de taille, moellons, briques ou enduites avec un enduit à chaux ;
- couverture de tuile ;
- modénature discrète (bandeaux et encadrements des fenêtres en pierre ou en briques) ;
- volets en bois persiennés, partiellement persiennés ou aux écharpes.



**Abords immédiats de la croix des vierges, rue du Général De Gaulle**



**Abords immédiats de l'église, rue de l'Eglise**

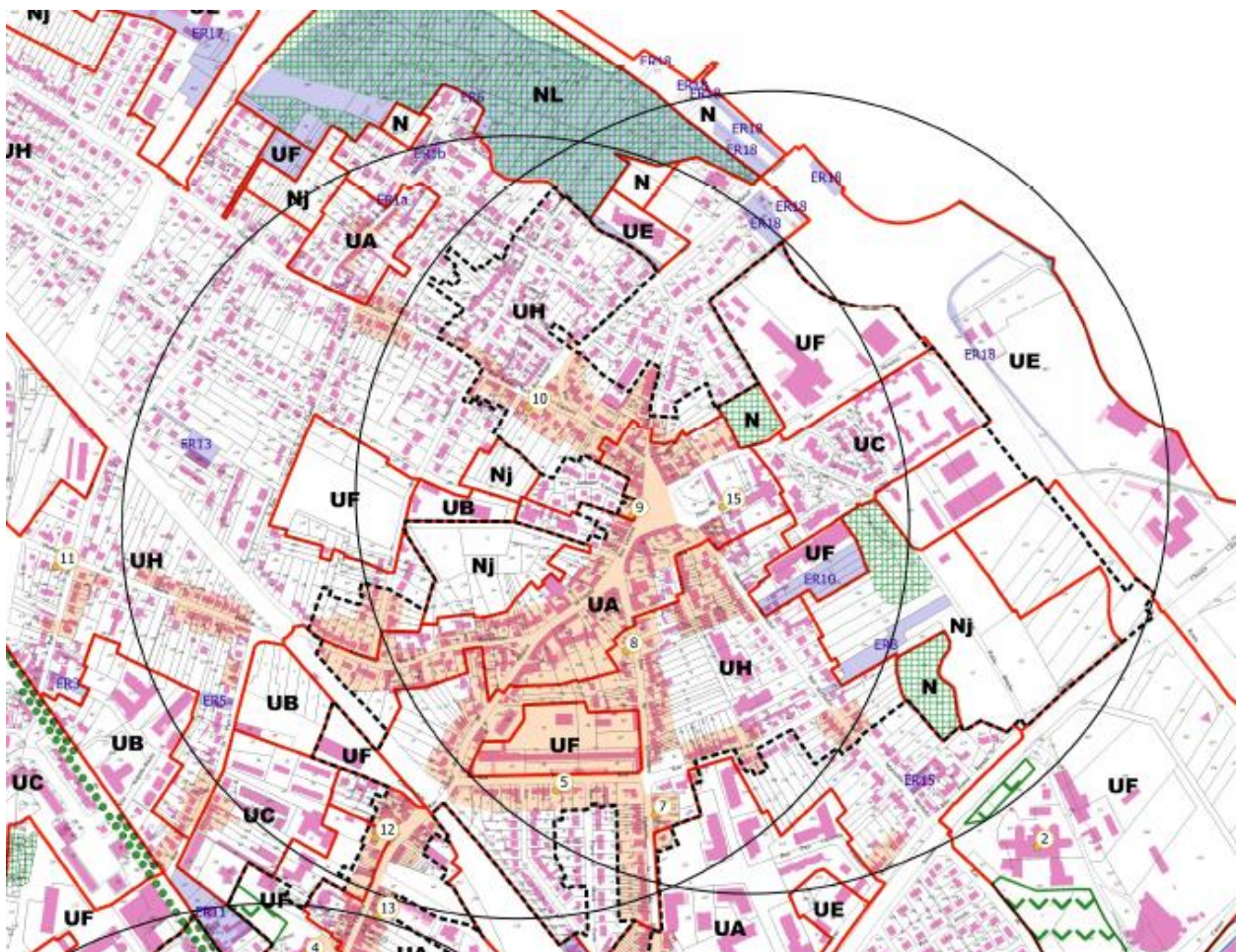


Place de la République, à gauche, perspective sur l'église



Rue du Général De Gaulle, perspective sur la placette arborée accueillant la croix et sur l'église

En marge du centre ancien se trouvent des quartiers périphériques qui accueillent **des demeures bourgeoises datant de la fin du XIXe/début XXe.**



Ces constructions sont ainsi disséminées dans les quartiers péri-centraux (rue Jean de la Fontaine, rue Marcelin Berthelot, rue Roland Vachette....) et sont implantées en retrait par rapport à la rue.

La composition générale se caractérise ainsi :

- hauteur : R+1 + combles parfois mansardés ou aménagés ;
- toiture à deux pans (45°) ouvragés ;
- habitation unifamiliale la plupart du temps ;
- distribution avec un escalier central.

Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- composition parfois symétrique de la façade ;
- façades en pierre de taille calcaire ou en brique, association de matériaux ;
- pignons en moellons ;
- couverture en tuile ;
- modénature prononcée (mélange des matériaux, détail d'ornementation en céramique dans le cas de la façade en brique, travail de pierre et moulures dans le cas de façades en pierre) ;
- volets en bois persiennés ou en métal pliants.



On trouve également au sein du périmètre délimité des abords de l'église et de la croix des vierges, un bâti fonctionnel datant du début du XXe Siècle, à l'image de l'école Paul Bert.



Les quartiers péri-centraux (rue Jean de la Fontaine, rue Marcelin Berthelot, rue Roland Vachette, rue Deneux...) accueillent aussi des **pavillons plus modestes** datant de la même époque (fin XIXe/début XXe)



**Rue Jean de la Fontaine, demeures bourgeoises et bâti plus modeste**

Ce type d'habitat individuel est majoritairement implanté en recul par rapport à la rue. Ils peuvent en revanche se situer en retrait par rapport aux limites séparatives latérales ou être mitoyennes avec d'autres constructions lorsque les parcelles sont étroites. L'architecture est assez variée, notamment en fonction des époques de construction.

La composition générale se caractérise ainsi :

- hauteur : R+1 + combles parfois mansardés ou aménagés ;
- toiture à deux pans (45°), parfois ouvragés ;
- surélévation sur un sous-sol semi-enterré ;
- habitation unifamiliale pouvant être divisée en petits logements ;
- petite emprise au sol ;
- distribution avec un escalier central.

Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- composition souvent symétrique de la façade ;
- façades en pierre de taille calcaire ou en brique ;
- encadrements des fenêtres en pierre ou en brique ;
- pignons en moellons ;
- couverture en tuile ;
- modénature prononcée (mélange des matériaux, détail d'ornementation en céramique dans le cas de façade en brique) ;
- volets en bois persiennés ou en métal pliants.



**Rue Marcel Desneux**

**Enfin, on trouve également des maisons de ville et petits immeubles de la fin XIXe/début XXe aux abords du périmètre englobant l'église et la croix des vierges.**

Ce type de bâti se trouve principalement dans les secteurs République et Charles de Gaulle. Prenant la forme de bâtiments en bande souvent accolés et réalisés en série, il est lié au développement industriel du territoire et a longtemps constitué un habitat ouvrier. La construction est implantée à l'alignement ou légèrement en retrait de la rue ; dans ce cas, elle est séparée de l'espace public par un jardinet avec un muret et une grille, avec un escalier d'entrée donnant directement sur le trottoir.

La composition générale se caractérise ainsi :

- hauteur : R+1 + combles parfois aménagés ;
- toiture à deux pentes (45°) ;
- surélévation sur un sous-sol semi-enterré en cas de retrait, parfois reconverti en garage ;
- façade étroite et bâtiment profond ;
- habitation unifamiliale pouvant être divisée en petits logements ;
- distribution verticale avec entrée et escalier donnant sur le côté.



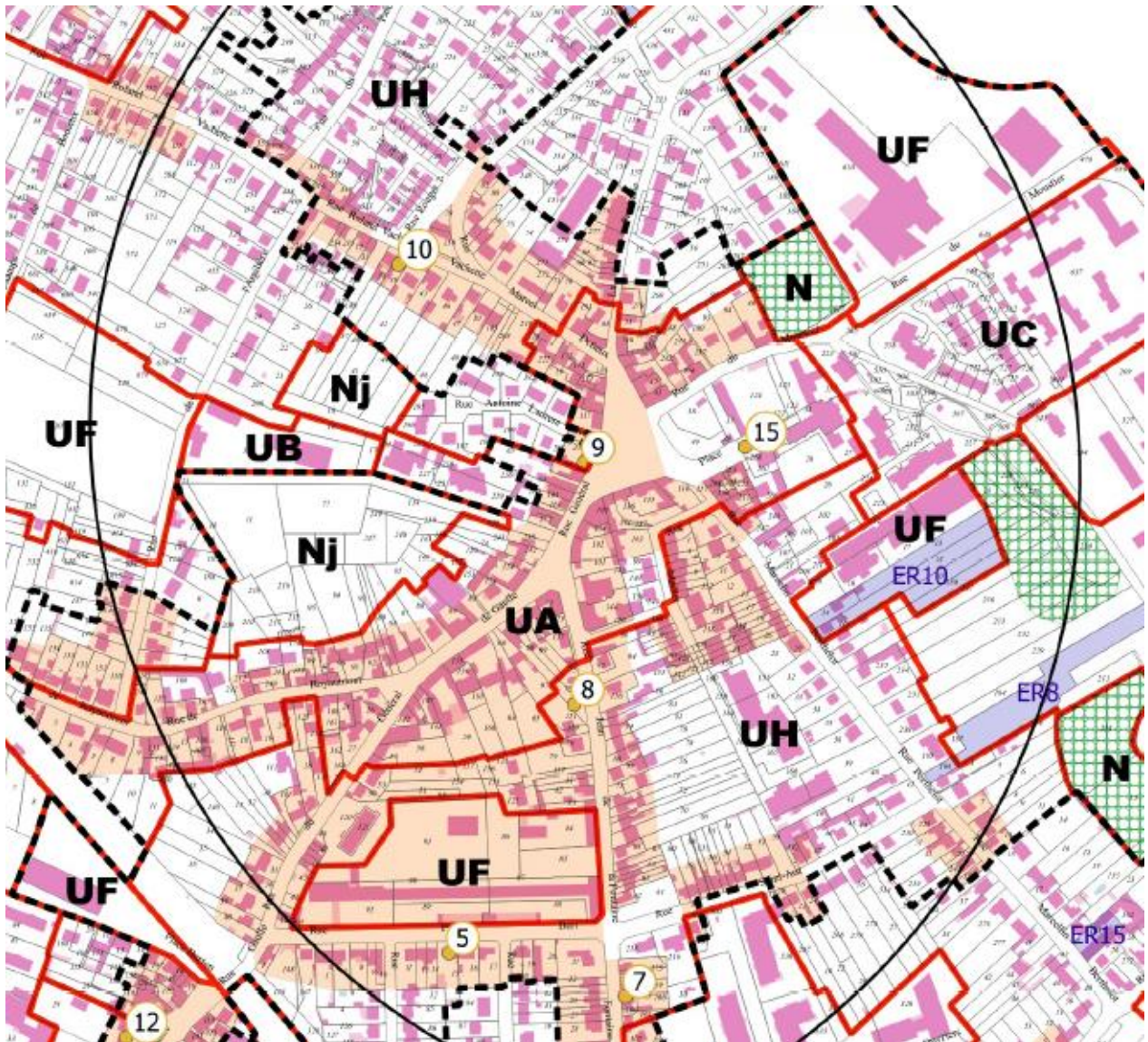
Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- façades en pierre de taille calcaire ou en brique, association de matériaux ;
- encadrements des fenêtres en pierre ou en brique ;
- pignons en moellons ;
- couverture en tuile ;
- modénature prononcée (mélange des matériaux, détail d'ornementation en céramique dans le cas de façade en brique) ;
- volets en bois persiennés ou en métal pliants.



## Éléments du patrimoine nogentais situés aux abords de l'église et de la croix des vierges

Le plan local d'urbanisme a identifié et protégé 15 éléments bâtis remarquables, localisés au plan de zonage et listés dans le règlement. Six d'entre eux se situent aux abords de l'église et de la croix des vierges. Ils sont localisés sur le plan ci-dessous et présentés pages suivantes (éléments issus des annexes du règlement du PLU).



5



24 rue Paul Bert (anciennement rue des deux Ecoles)



24 rue Paul Bert (de nos jours)

7



61-63 rue Jean de la Fontaine

8



12 rue Jean de la Fontaine

9		20 place de la République
10		9 rue Roland Vachette

15		<p><b>Ancienne croix de cimetière</b> Place de l'Eglise</p> <p>Le cimetière a été depuis longtemps transféré en-dehors de la ville, mais l'on a laissé en place plusieurs pierres tombales (à gauche du portail), la chapelle funéraire de la famille du maréchal Gérard (à droite de l'entrée de la place), et l'ancienne croix de cimetière (à gauche de l'entrée). Un piédestal de trois marches d'escalier porte un pupitre octogonal dont l'envergure diminue graduellement, et qui sert comme support à une haute colonne monolithique avec une petite croix en fer forgé en son sommet.</p>
----	---	--

Des ensembles bâtis remarquables identifiés et protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme dans le PLU sont également présents aux abords de l'église et de la croix des vierges. Ils sont représentés par un a-plat rose sur le plan du PDA.

Ils sont présents principalement le long de :

- la rue Roland Vachette,
- la rue Marcel Deneux,
- la rue du Général De Gaulle,
- la place de la République,
- le début des rues Marcelin Berthelot et Maillet,
- la rue Jean de la Fontaine,
- la rue de Royaumont
- la rue Saint Just
- et la rue Paul Bert.

Ci-dessous, quelques images des ensembles bâtis remarquables protégés (source PLU) :

	<p>127 à 129 bis rue Roland Vachette 1 à 5 rue Vallière</p>
	<p>22 à 30 rue Roland Vachette 31 à 45 rue Roland Vachette</p>



Place de l'Eglise



Rue Marcelin Berthelot



Rue de Royaumont



Rue Jean de la Fontaine

4 à 12 rue Roland Vachette  
1 à 19bis rue Roland Vachette  
8 rue Rouget de l'Isle  
2 à 16 rue Marc Deneux  
13 et 13bis rue Marc Deneux  
1 à 11 rue Marc Deneux  
1 à 19 rue de la Papeterie  
2 et 4 rue de la Papeterie  
4 à 26 place de l'Eglise  
2 à 36 rue du Général de Gaulle  
1 à 51 rue du Général de Gaulle  
7 à 15 place de l'Eglise  
1 à 3 rue Marcelin Berthelot  
4 à 16bis rue Marcelin Berthelot  
Impasse Anatole France  
2 à 18 rue Maillet  
2 à 18 place Victor Hugo  
1 à 7 place Victor Hugo  
2 à 18 rue Royaumont  
20 à 40 rue Royaumont  
1 à 35 rue Royaumont  
29 à 37 rue de l'Argilière  
40 à 46 rue de l'Argilière  
1 à 51 rue Jean de la Fontaine  
2 à 98 rue Jean de la Fontaine  
57 à 67 rue Jean de la Fontaine  
83 et 85 rue Jean de la Fontaine



34 à 44 rue Marcelin Berthelot  
47 à 51 rue Marcelin Berthelot



2 rue Saint-Just  
6 à 10 rue Saint-Just  
1 à 29 rue Saint-Just

Le périmètre délimité des abords de l'église et de la croix des vierges intègre enfin, au Nord, une zone d'équipements sportifs, ainsi que le collège Marcelin Berthelot. En effet, le collège est établi dans une zone où la visibilité sur le clocher est importante, et il en est de même pour la zone d'équipements et d'activités. De plus cette dernière est en mutation, il conviendra donc d'y porter un regard particulier dans le cadre des futurs projets d'aménagement, en lien avec la covisibilité vis-à-vis du monument historique.

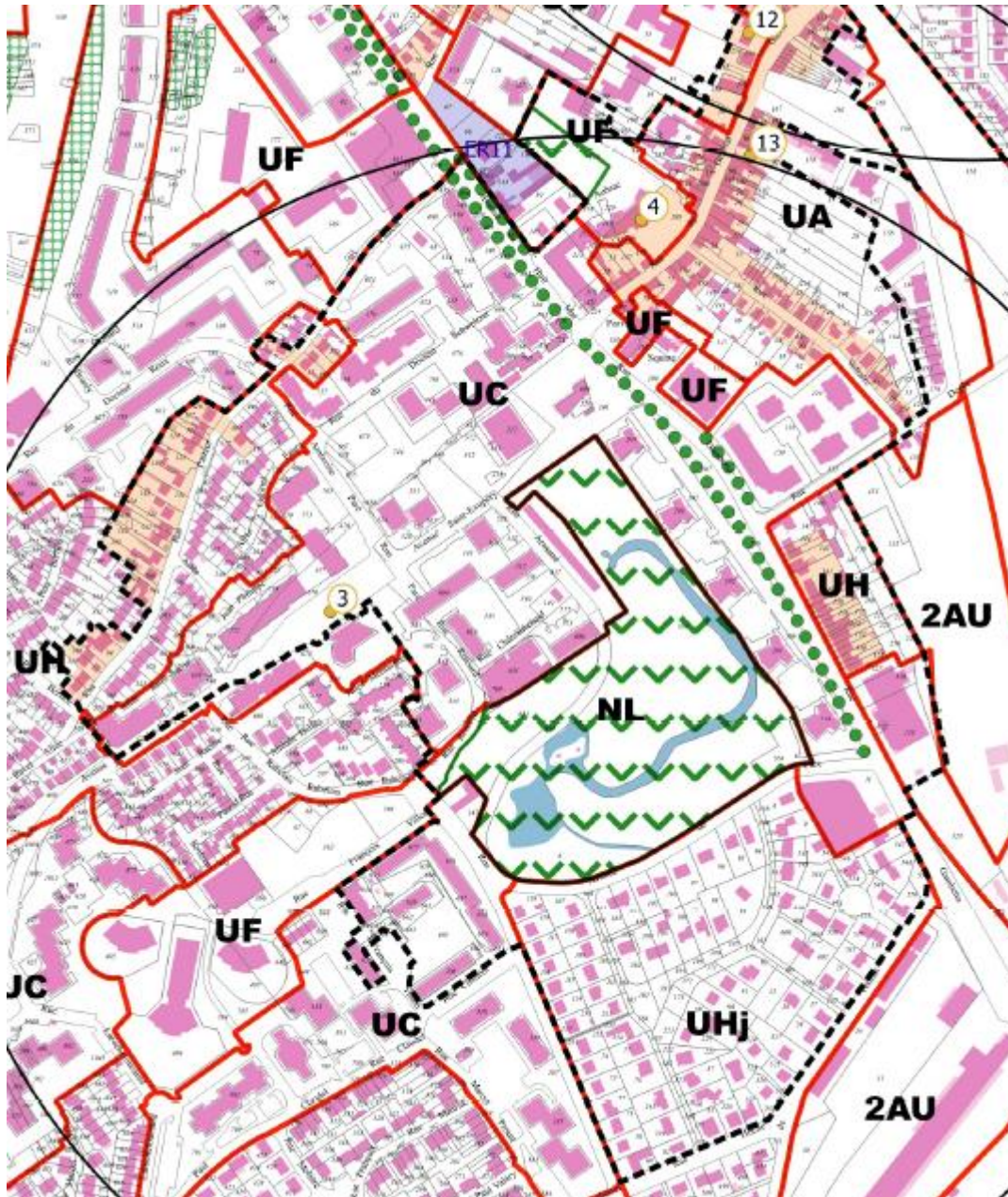


Collège



Quartier récent, avec vue sur le clocher

Morphologie urbaine des abords du château de Sarcus



La façade du château de Sarcus est située au sein du parc Hébert.

Véritable espace de loisirs et de détente, le parc Hébert est un lieu de promenade emblématique très apprécié des nogentais. Il est composé d'arbres remarquables, d'un plan d'eau et de la façade renaissance du château de Sarcus.

Ce parc, d'une superficie de plus de cinq hectares, a fait l'objet d'une rénovation en trois tranches. La première, commencée en 2011, concerne le curage de la rivière obstruée par endroits et la restauration des berges. La seconde tranche, en 2012, a remodelé le parc avec notamment la création de grandes clairières mettant en valeur les nombreux arbres remarquables du site. Enfin, en 2013, la troisième tranche a finalisé la mise en valeur de ce lieu avec la présence d'un nouvel éclairage public, l'installation de pistes cyclables et d'aires de remise en forme.



#### Les abords du parc



**Vue aérienne du parc Hébert et ses abords (Source : Etude urbaine -PRU des quartiers Obier - Granges, Atelier Choiseul, 2008)**

Le parc Hébert est ceinturé d'habitat collectif datant des années 60 / 70, dont une partie a fait l'objet d'un programme de rénovation.





Les « tours » situées entre la Rue Gambetta et le parc sont emblématiques de ce quartier. D'une hauteur R+10, elles possèdent un volume de forme atypique et une entrée monumentale comme on peut le voir sur les photos ci-dessous.



Le périmètre intègre enfin un quartier relativement homogène, construit majoritairement après-guerre, à l'aide de pierres de Saint Maximin (allée Ch. Baudelaire, André Chénier, A. de Musset,...), ainsi que le quartier Avenue St exupéry / Rue Ambroise Paré accueillant un ancien pigeonnier.



## Le Pigeonnier



L'ancienne rue de l'AUBIER, qui partait du carrefour des Trois Rois et conduisait à Montataire, faisait partie de l'un des quartiers les plus anciens de Nogent. Il s'agirait peut-être de constructions du XVIIIème : en effet, du bâti est visible sur le plan dressé par M. Delaître, arpenteur et certifié en 1783).

Son nom de LAUBIER lui venait d'un nom de fief très ancien. Au cours du temps ce nom fut quelquefois orthographié à tort OBIER (c'est celui qui a été donné à un quartier de la Z.U.P).

Dans cette rue à caractère agricole (« le clos de l'Obier ») et viticole (« les vignes de l'Obier »), il y avait plusieurs fermes. Au cours du XXème siècle, leur nombre fut réduit. L'une d'elle située à hauteur du N°25 de la rue, vit d'abord l'activité d'un chiffonnier (en 1936 Mr FERRAND) remplacé lors de la dernière guerre par un laitier Mr STASSART (auquel succéda un autre laitier-épicer Mr QUIGNON) (recensements de 1936 et suivants).

C'est dans la cour de cet établissement que se trouvait depuis les temps de l'ancienne ferme, "le Pigeonnier" qui est resté sur son emplacement. Tous ses alentours ont été rasés lors de la transformation de Nogent.

La partie de la rue de l'AUBIER comprise entre le carrefour des Trois Rois et ce Pigeonnier, qui était devenue le 4/11/1936 " rue Jean JAURES" a été supprimée vers 1972 lors de la transformation du quartier. (sources : ouvrage « mémoire de Nogentais » ; recensements de 1936 jusqu' en 1962)

## L'hôtel de Ville



Situé rue du Général de Gaulle, c'est un bâtiment de style classique, issu de la transformation d'une grande demeure bourgeoise, construite en 1822 pour M. Houbigant, fils du parfumeur Jean-François Houbigant, et acquise par la ville en 1910. Le fronton a été décoré avec les initiales RF pour République française et la devise républicaine, et l'architrave au-dessus de l'entrée a reçu l'inscription « Hôtel de ville ».

Entre 1982 et 1986, d'importants travaux d'extension ont permis de démultiplier la superficie disponible, sans atteindre à l'architecture du bâtiment d'origine.

**Des éléments et ensembles bâtis remarquables identifiés et protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme dans le PLU sont également présents aux abords de la façade du château de Sarcus. Ils sont représentés par un a-plot rose sur le plan du PDA.**

Ils sont présents principalement le long de :

- La rue du Général de Gaulle dans la partie au Sud de la voie ferrée
- La rue Voltaire
- la rue Pasteur
- la rue Gambetta
- les abords du parc Hébert : avenue du parc, avenue Ch. Baudelaire, rue François Villon, ...

Ci-après, quelques images des éléments et ensembles bâtis urbains patrimoniaux protégés :

12		44 rue du Général de Gaulle
13		83 rue du Général de Gaulle

Ensembles urbains patrimoniaux

		<p>93 à 107 rue Jean Jaurès                  2 rue Edouard Herriot                  86bis à 102 rue Jean Jaurès                  71 à 83 rue Jean Jaurès</p>
		<p>52 à 62 rue Pasteur</p>
		<p>14 à 42 rue Pasteur                  21 rue Pasteur</p>
		<p>10 rue Pasteur                  3 à 7 rue Pasteur</p>

	<p>18 à 36 rue de la Paix  26 à 28 avenue du 8 Mai 1945  7 à 19 rue de la Paix</p>
 <p>Rue Voltaire</p>	<p>1 à 39bis rue Voltaire  6 à 22 rue Voltaire  77bis à 111bis rue du Général de Gaulle  38 à 80 rue du Général de Gaulle  55 à 73 rue du Général de Gaulle  1 à 5 place Burton</p>
	<p>11 à 47 rue Gambetta</p>

### III- Justification du périmètre retenu et objectifs

Le périmètre délimité des abords retenu sur la Ville de Nogent sur Oise comprend les îlots qui constituent l'écrin bâti immédiat des monuments protégés, ainsi que les axes principaux formant un cône de vue sur le clocher. Il se compose ainsi d'une seule entité urbaine cohérente, englobant le centre ancien et plusieurs ensembles urbains remarquables composés de demeures bourgeoises, maisons de ville et villas de caractère qui fondent l'identité historique et architecturale de la Ville.

A proximité immédiate des monuments de l'église et de la croix des vierges, on observe un urbanisme dense avec des constructions en front de rue qui est représentatif du centre « historique » ancien : il comprend les îlots de :

- la rue Roland Vachette,
- la rue Marcel Deneux,
- la rue du Général De Gaulle,
- la place de la République,
- le début des rues Marcelin Berthelot et Maillet,
- la rue Jean de la Fontaine,
- la rue de Royaumont
- la rue Saint Just
- la rue Paul Bert
- la rue Voltaire
- la rue Pasteur
- la rue Gambetta

En outre, les abords du parc Hébert, qui abrite la façade du château de Sarcus est ceinturé par un ensemble urbain cohérent, à savoir une urbanisation typique des grands ensembles des années 1970 : avenue du parc, avenue Ch. Baudelaire, rue François Villon, ...

Les constructions situées à proximité des monuments et présentant une covisibilité forte avec ceux-ci ont été ainsi incluses dans le périmètre, mais le PDA a également été étendu aux constructions formant les perspectives représentatives de la commune axées sur l'église, la croix des vierges et le parc hébert, qui abrite la façade du château de Sarcus.

Le périmètre proposé prend en compte, pour limite, les parcelles dans leur totalité. Les zones urbaines situées en dehors du champ de visibilité du monument historique et qui ne sont pas représentatives du parcellaire traditionnel, ont été exclues par rapport au périmètre de protection en vigueur (abords du monument - rayon de 500 mètres).

Les espaces situés en entrée de ville Nord-Est, nécessitant une attention car présentant une vue sur le clocher ont également été intégrés au périmètre. Cette partie de la ville, qui présente des constructions récentes, des équipements publics et des activités non pérennes est en effet en mutation. Elle mérite donc des interventions de qualité.

L'objectif du PDA est donc de préserver les abords de l'église, de la croix des vierges et de la façade du château de Sarcus par une incitation à produire des aménagements et une évolution du bâti cohérents pour leur mise en valeur.

Pour rappel, tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble protégé au titre des abords de monuments historiques sont soumis à une autorisation préalable et à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.